

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 3313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour 2021, le budget primitif du budget principal est arrêté à 1.848.557.419,82€ contre 1.907.681.894,61€ en 2020.

Les recettes d'investissement s'établissent à 434.138.178,29€ pour des recettes de fonctionnement de 1.414.419.241,53€. Les recettes de la fiscalité directe représentent 38,20 % des recettes réelles de fonctionnement contre 41,01 % en 2020. Il convient de noter la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des communes. La fiscalité indirecte représente 37,13 % des recettes de fonctionnement, et les dotations et compensations 17,46 %.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont principalement constituées du FCTVA et de subventions diverses.

Les dépenses sont, quant à elles fortement marquées par les compétences du Département, à savoir principalement les dépenses d'aide sociale, les collèges ou la voirie. Pour 2021, elles sont également marquées par la crise sanitaire que nous traversons.

Les dépenses d'aide sociale poursuivent toujours une évolution croissante, principalement pour les dépenses de RSA, pour lesquelles le Département a retenu une augmentation de plus de 10 % par rapport au budget primitif 2020.

Le Département, dans le cadre de sa politique de l'habitat, poursuit son accompagnement des publics en difficulté, avec le FSL, ou les aides à l'amélioration de l'habitat. Par ailleurs, il maintient son engagement auprès de l'ANRU avec la mise en place de plusieurs contractualisations, et s'est engagé sur la délégation des aides à la pierre.

De par ses compétences, les secteurs des routes, des ports ou des bacs restent primordiaux, avec des engagements financiers, tant en investissement qu'en fonctionnement, significatifs.

Le Département de la Seine-Maritime poursuit son soutien aux territoires, avec notamment les contrats de pays et contrats d'agglomération.

Du côté des collèges, le budget 2021 va permettre la poursuite de la réalisation du PPI, avec le démarrage des travaux au collège Romain Rolland du Havre, ou au collège de Luneray, la poursuite de la mise en conformité, la restructuration de cuisine pour les collèges de Doudeville, de Boos ou du Mesnil-Esnard, et les travaux du gymnase du collège de Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Le Département s'investit également, par de nombreuses actions autour de la protection de l'environnement (dont les espaces naturels sensibles), l'entretien du littoral et des berges de la Seine, l'assainissement ou la qualité de l'eau.

Afin de mettre en œuvre toutes ces politiques, le Département procède à une gestion active de son patrimoine, et veille à encadrer au mieux sa masse salariale.

Les dépenses d'investissement seront financées principalement par l'autofinancement, les subventions et dotations (210.095.101€). L'emprunt, quant à lui est inscrit pour 159.000.000€, pour une annuité de dette, en 2021, de 101.296.000€. La capacité de désendettement serait alors de 8,8 années, en hausse par rapport à 2020, du fait des impacts financiers de la crise sanitaire, qui a comme incidence, une augmentation des dépenses de fonctionnement (+30M€) et une diminution des recettes de fonctionnement (-20M€).

Avec les propositions budgétaires soumises à l'assemblée délibérante, les principaux ratios du budget s'établissent comme suit :

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	999,59
2	Recettes réelles de fonctionnement	1.090,72
3	Dépenses d'équipement	105,43
4	Encours de la dette /population	733,22
5	DGF/population	121,84
6	Dépenses de personnel/population	17,30%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,95%
8	Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	9,67%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	67,22%

A tout cela, il convient d'ajouter un budget primitif pour 4 budgets annexes.

		Parc de Clères	Parc départemental	Restaurant	LDA
Investissement	Recettes	3 063 893,90	0,00	535 740,00	511 973,00
	Dépenses	3 063 893,90	0,00	535 740,00	511 973,00
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	Recettes	5 136 861,90	5 857 932,00	2 161 628,00	6 269 934,00
	Dépenses	5 136 861,90	5 857 932,00	2 161 628,00	6 269 934,00
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Recettes	8 200 755,80	5 857 932,00	2 697 368,00	6 781 907,00
	Dépenses	8 200 755,80	5 857 932,00	2 697 368,00	6 781 907,00
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00